

Au quatrième trimestre 2013, après deux trimestres orientés à la hausse (+ 1,4 % et + 0,1 % aux deuxième et troisième trimestres), la masse salariale nette de l'emploi à domicile diminue à nouveau (- 2,6 %). La légère hausse du taux de salaire horaire moyen (+ 0,3 %) ne permet pas de compenser le recul du volume horaire déclaré (- 2,9 %). Ce dernier résulte d'une baisse conjointe du nombre d'employeurs (- 1,1%) et du nombre d'heures moyen par employeur (- 1,8 %).

Sur un an, la baisse de la masse salariale nette de l'emploi à domicile s'amplifie (- 5,7 % après - 3,5 %), tirée par la diminution du volume horaire déclaré (- 6,1 %).

Ces évolutions trimestrielles et annuelles s'observent sur le champ de l'emploi à domicile hors garde d'enfant, ainsi que sur la garde d'enfant à domicile.

L'activité des assistantes maternelles est également mal orientée au quatrième trimestre 2014. Le volume horaire déclaré recule de 1,9% ce trimestre et de 1,0% sur un an. La masse salariale nette diminue quant à elle de 0,6 % ce trimestre. Sur un an, elle poursuit son ralentissement mais demeure en hausse (+ 0,6 % après + 1,4 %) ; le rythme annuel de progression était de 4,0 % il y a un an.

Au total, la masse salariale versée par les particuliers employeurs est en nette diminution sur un an (- 3,1 % après - 1,4 % au troisième trimestre et - 1,1 % au deuxième trimestre 2014).

LES PARTICULIERS EMPLOYEURS AU QUATRIÈME TRIMESTRE 2013

Au quatrième trimestre 2013, la masse salariale nette versée par les **employeurs de salariés à domicile** diminue nettement (- 2,6 %) après deux trimestres orientés à la hausse (+ 1,4 % et + 0,1 % aux deuxième et troisième trimestres) faisant suite à une baisse marquée au premier trimestre (- 4,6 %, *tableau 1 et graphique 1*). La progression de 0,3 % du taux de salaire horaire moyen ne permet de compenser le fort recul du volume horaire déclaré (- 2,9 %). Ce dernier résulte d'une diminution conjointe du nombre d'employeurs et du nombre d'heures moyen par employeur (respectivement - 1,1 % et - 1,8 %).

Sur un an, la masse salariale nette poursuit sa baisse (- 5,7 %), pour le septième trimestre consécutif. Malgré un ralentissement, le taux de salaire horaire net moyen augmente de 0,4 %. Cependant, cette progression ne permet pas de compenser la baisse de 6,1 % du volume horaire déclaré. Ce recul résulte d'une réduction du nombre d'employeurs (- 3,2 %) et du nombre d'heures moyen par employeur (- 3,0 %).

Sur le champ de l'**emploi à domicile hors garde d'enfant**, après deux trimestres de stabilisation, le nombre d'employeurs connaît de nouveau une baisse au quatrième trimestre 2013 (- 1,1 %), portant l'évolution annuelle à - 3,3 % (*tableau 2 et graphique 3*). Le volume horaire déclaré recule davantage, de 2,9 % sur le trimestre et de 6,3 % sur un an, tiré par la baisse du nombre d'heures moyen par employeur (- 1,8 % ce trimestre et - 3,2 % sur un an). En revanche, le taux horaire est stable ce trimestre (+ 0,1 %) et augmente de 0,4 % sur un an. Ainsi, au total, la masse salariale nette diminue au quatrième trimestre 2013 en glissements trimestriel et annuel (respectivement - 2,8 % et - 5,9 %).

Sur le champ de la **garde d'enfant à domicile**, le nombre d'employeurs diminue de 1,2 % après deux trimestres de légère hausse (+ 0,6 % et + 0,4 % aux deuxième et troisième trimestres 2013). Sur un an, il recule de 1,6 %. Le volume horaire diminue encore plus nettement ce trimestre (- 2,8 %) et en glissement annuel (- 4,7 %). En effet, à

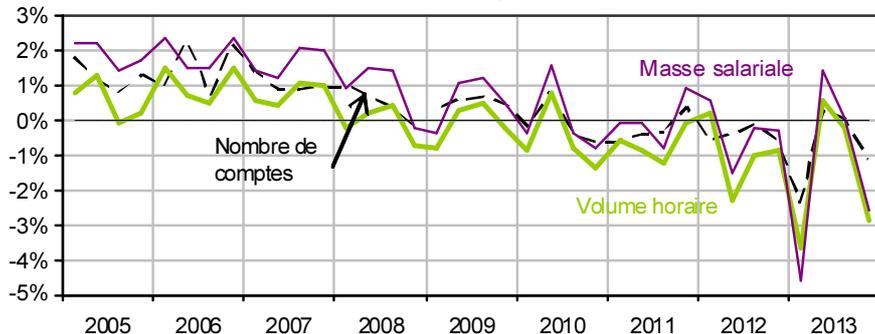
Tableau 1 : Nombre d'employeurs actifs, volume horaire déclaré et masse salariale nette (données CVS) *

	Niveau 2013 T4	Glissement trimestriel (en %)					Glissement annuel (en %) 2013 T4	
		2012 T4	2013 T1	2013 T2	2013 T3	2013 T4		
Total emploi à domicile	Nombre d'employeurs (en milliers) (1)	1 990	-0,6	-2,4	+0,3	-0,0	-1,1	-3,2
	Volume horaire déclaré (en millions) (2)	129,8	-0,9	-3,7	+0,6	-0,2	-2,9	-6,1
	Masse salariale nette (en millions d'euros) (3)	1 234,8	-0,3	-4,6	+1,4	+0,1	-2,6	-5,7
	Salaire moyen par employeur (en €) (3) / (1)	620,4	+0,3	-2,3	+1,1	+0,1	-1,5	-2,6
	Horaire moyen déclaré par employeur (2) / (1)	65,2	-0,3	-1,4	+0,3	-0,2	-1,8	-3,0
	Taux horaire (3) / (2)	9,5	+0,6	-0,9	+0,8	+0,4	+0,3	+0,4
Assistants maternelles	Nombre d'employeurs (en milliers) (4)	901	-0,5	+0,1	+0,5	+0,5	-1,5	-0,3
	Masse salariale nette (en millions d'euros) (5)	963,6	+0,2	-0,6	+1,9	-0,1	-0,6	+0,6
	Salaire moyen par employeur (en €) (5) / (4)	1 069,0	+0,7	-0,7	+1,4	-0,6	+0,9	+1,0
Total Particuliers employeurs	Nombre d'employeurs (en milliers) (6)	2 880	-0,8	-1,5	+0,4	+0,2	-1,5	-2,4
	Masse salariale nette (en millions d'euros) (7)	2 197,2	-0,2	-3,1	+1,9	+0,1	-1,9	-3,1

* Les trois derniers trimestres sont provisoires et corrigés d'une estimation des déclarations retardataires.

Sources : Acooss-Urssaf ; Cnece ; Centre Pajemploi

Graphique 1 : Glissement trimestriel du nombre de comptes actifs, du volume horaire et de la masse salariale nette de l'emploi à domicile (données CVS)



la baisse du nombre d'employeurs s'ajoute celle du nombre d'heures moyen par employeur (-1,6 % ce trimestre et -3,1 % sur un an). A l'inverse, le taux de salaire horaire moyen progresse de 1,7 % en glissement trimestriel et de 0,6 % en glissement annuel. Au total, la masse salariale nette baisse de 1,2 % ce trimestre et 4,1 % sur un an.

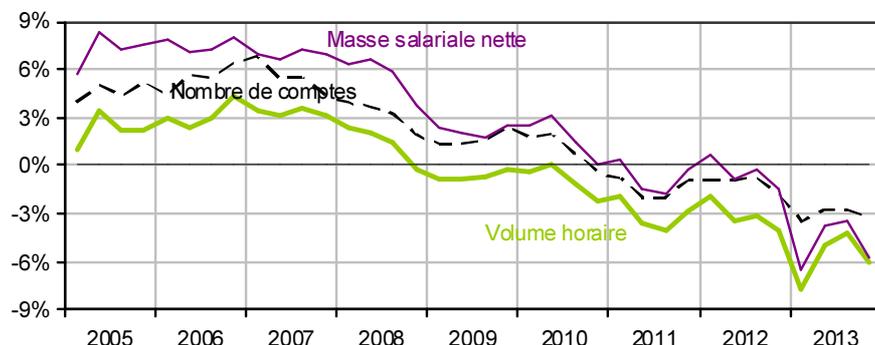
Au quatrième trimestre 2013, l'activité des **assistantes maternelles** marque le pas. Le nombre d'employeurs diminue de 1,5 % après trois trimestres de hausse. Sur un an, il recule pour la première fois depuis le démarrage de ce suivi en 2004 (-0,3 %). Le volume d'heures baisse de 1,9 % après deux trimestres de hausse ; il diminue de 1,0 % sur un an après des progressions trimestrielles de 0,6 % et 0,5 % aux deux trimestres précédents. Malgré une progression de 1,3 % du taux de salaire moyen, la masse salariale nette diminue de 0,6 %. Sur un an, elle continue de ralentir mais reste en hausse (+0,6 %, *tableau 2 et graphique 3*).

Au total, en agrégeant l'emploi à domicile et l'activité des assistantes maternelles, la masse salariale nette versée par les particuliers employeurs recule fortement (-1,9 %) après une stabilisation et une augmentation de 1,9 %. Sur un an, elle poursuit sa baisse (-3,1 %, *tableau 1*).

Sur un an, la masse salariale nette de l'emploi à domicile ainsi que le volume horaire déclaré sont encore orientés à la baisse dans l'ensemble des régions. Ils sont en fort repli en Picardie, Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Guadeloupe et Martinique, où la masse salariale nette (*carte a*) et les volumes horaires déclarés (*carte b*) diminuent de plus de 6 %. Les baisses sont moins marquées à l'ouest de la France.

L'activité des assistantes maternelles reste soutenue dans les régions Nord-Pas-de-Calais, Provence-Alpes-Côte-D'azur et Languedoc-Roussillon où la masse salariale nette croît d'au moins 2 % (*carte c*) et les heures progressent légèrement (*carte d*). Elle en revanche mal orientée dans les régions ouest, en Lorraine, en Franche-Comté, en Corse et dans les Dom (hormis la Réunion).

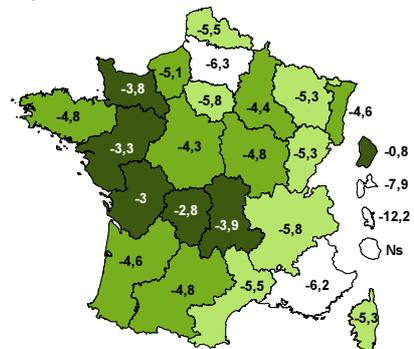
Graphique 2 : Glissement annuel du nombre de comptes actifs, du volume horaire et de la masse salariale nette de l'emploi à domicile



Cartes : Glissement annuel de la masse salariale et du volume horaire déclaré au quatrième trimestre 2013 (en %)

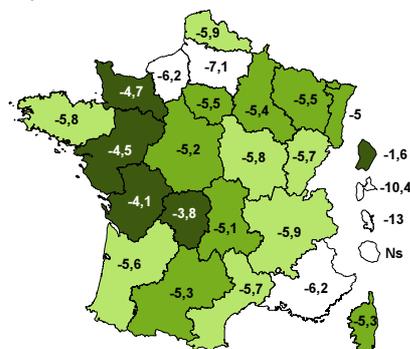
a – Total emploi à domicile : masse salariale

Moyenne France : - 5,7 %



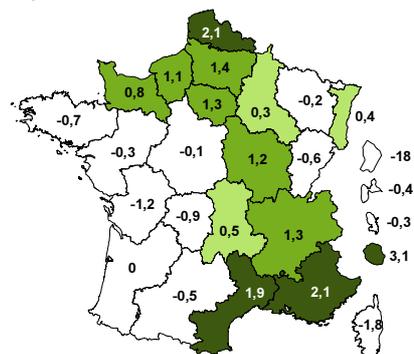
b – Total emploi à domicile : volume horaire

Moyenne France : - 6,1 %



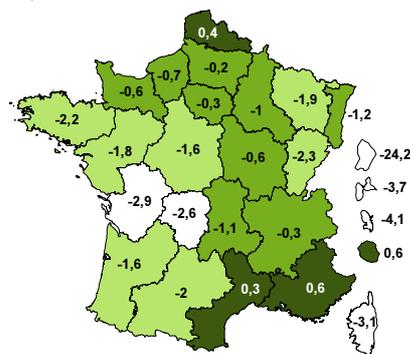
c – Assistante maternelle : masse salariale

Moyenne France : + 0,6 %



d – Assistante maternelle : volume horaire

Moyenne France : - 1,0 %



Sources : Acooss-Urssaf ; Cncses ; Centre Pajemploi

Sandrine Maj
Madeleine Vong

Département des études statistiques et de l'animation du réseau (DESAR)

Graphique 3 : Glissement annuel par catégorie d'employeur...

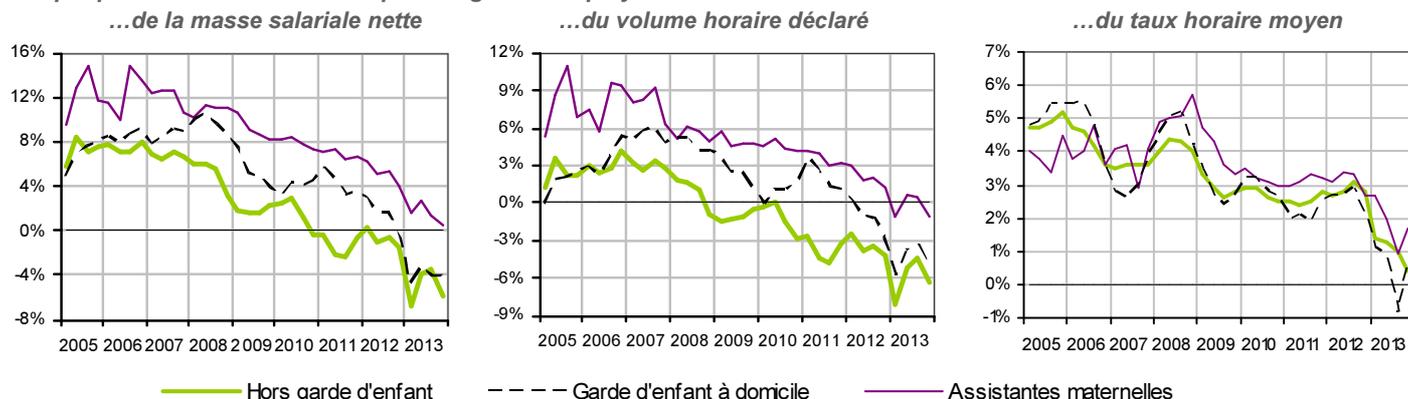


Tableau 2 : Dernières valeurs des séries trimestrielles par catégorie d'employeur (données CVS)

Trimestre	Emploi à domicile hors garde d'enfant			Garde d'enfant à domicile			Total emploi à domicile			Assistante maternelle			
	Nombre de comptes (en milliers)	Volume horaire déclaré (en millions)	Masse salariale nette (en millions d'euros)	Nombre de comptes (en milliers)	Volume horaire déclaré (en millions)	Masse salariale nette (en millions d'euros)	Nombre de comptes (en milliers)	Volume horaire déclaré (en millions)	Masse salariale nette (en millions d'euros)	Nombre de comptes (en milliers)	Volume horaire déclaré (en millions)	Masse salariale nette (en millions d'euros)	
2012	T1	1 989	126,4	1 188,4	91	17,9	149,3	2 080	144,4	1 336,2	901	299,7	935,9
	T2	1 980	123,3	1 167,5	92	17,7	148,4	2 072	141,0	1 316,4	905	300,2	946,0
	T3	1 977	122,0	1 164,8	92	17,6	148,3	2 069	139,6	1 313,6	909	302,0	955,9
	T4	1 965	120,9	1 162,2	91	17,4	146,8	2 056	138,3	1 309,6	905	301,1	957,7
		492,5	4 682,9		70,7	592,9		563,2	5 275,7		1 203,0	3 795,5	
2013	T1	1 917	116,2	1 108,1	90	16,9	142,3	2 007	133,2	1 249,0	906	296,8	952,2
	T2	1 923	116,9	1 122,1	91	17,1	143,9	2 013	134,0	1 266,4	910	301,9	970,1
	T3	1 922	116,7	1 125,2	91	17,1	142,4	2 013	133,7	1 268,2	915	303,7	969,5
	T4	1 901	113,3	1 093,6	90	16,6	140,8	1 990	129,8	1 234,8	901	298,0	963,6
		463,0	4 448,9		67,6	569,4		530,7	5 018,4		1 200,4	3 855,4	
Glissement trimestriel (en %)													
2011	T1	-0,7	-0,9	-0,2	+1,5	+1,1	+1,6	-0,6	-0,6	-0,1	+1,1	+1,0	+2,0
	T2	-0,5	-1,1	-0,4	+1,0	+0,2	+0,8	-0,4	-0,9	-0,1	+0,9	+1,4	+2,0
	T3	-0,3	-1,3	-0,8	+0,4	-0,5	-0,2	-0,3	-1,2	-0,8	+0,4	+0,4	+1,0
	T4	+0,4	-0,1	+0,8	+1,3	+0,3	+1,4	+0,4	-0,1	+0,9	+0,8	+0,4	+1,5
2012	T1	-0,6	+0,2	+0,7	+0,5	+0,3	+1,1	-0,6	+0,2	+0,6	+0,7	+0,8	+1,6
	T2	-0,4	-2,5	-1,8	+0,4	-1,1	-0,6	-0,4	-2,3	-1,5	+0,5	+0,2	+1,1
	T3	-0,1	-1,1	-0,2	+0,1	-0,6	-0,1	-0,1	-1,0	-0,2	+0,4	+0,6	+1,1
	T4	-0,6	-0,9	-0,2	-0,6	-1,3	-1,0	-0,6	-0,9	-0,3	-0,5	-0,3	+0,2
2013	T1	-2,5	-3,9	-4,7	-1,3	-2,9	-3,1	-2,4	-3,7	-4,6	+0,1	-1,4	-0,6
	T2	+0,3	+0,6	+1,3	+0,6	+0,9	+1,1	+0,3	+0,6	+1,4	+0,5	+1,7	+1,9
	T3	-0,0	-0,2	+0,3	+0,4	+0,0	-1,0	-0,0	-0,2	+0,1	+0,5	+0,6	-0,1
	T4	-1,1	-2,9	-2,8	-1,2	-2,8	-1,2	-1,1	-2,9	-2,6	-1,5	-1,9	-0,6
Glissement annuel (en %)													
2011	T1	-1,1	-2,7	-0,3	+6,4	+3,7	+5,8	-0,8	-2,0	+0,4	+3,9	+4,1	+7,2
	T2	-2,3	-4,4	-2,1	+5,5	+2,7	+4,8	-2,0	-3,6	-1,4	+3,7	+4,0	+7,3
	T3	-2,2	-4,8	-2,4	+4,4	+1,4	+3,3	-2,0	-4,1	-1,8	+3,2	+3,1	+6,5
	T4	-1,2	-3,3	-0,6	+4,2	+1,1	+3,6	-0,9	-2,8	-0,2	+3,2	+3,3	+6,6
2012	T1	-1,1	-2,4	+0,3	+3,2	+0,3	+3,0	-0,9	-2,0	+0,6	+2,8	+3,0	+6,2
	T2	-1,0	-3,8	-1,1	+2,7	-1,0	+1,6	-0,9	-3,4	-0,8	+2,4	+1,8	+5,2
	T3	-0,8	-3,5	-0,5	+2,4	-1,1	+1,7	-0,7	-3,2	-0,2	+2,4	+2,0	+5,3
	T4	-1,8	-4,2	-1,5	+0,5	-2,7	-0,6	-1,8	-4,0	-1,4	+1,1	+1,2	+4,0
2013	T1	-3,6	-8,1	-6,8	-1,3	-5,7	-4,7	-3,5	-7,8	-6,5	+0,6	-1,0	+1,7
	T2	-2,9	-5,1	-3,9	-1,2	-3,8	-3,1	-2,8	-5,0	-3,8	+0,5	+0,6	+2,6
	T3	-2,8	-4,4	-3,4	-0,9	-3,2	-4,0	-2,7	-4,2	-3,5	+0,7	+0,5	+1,4
	T4	-3,3	-6,3	-5,9	-1,6	-4,7	-4,1	-3,2	-6,1	-5,7	-0,3	-1,0	+0,6

Sources : Acooss-Urssaf ; Cncesu ; Centre Pajemploi

Encadré : Champ et définitions

Cette publication présente les évolutions conjoncturelles des données du bilan annuel sur l'activité des particuliers employeurs (*Acoss Stat n°184*).

Champ

Le terme « **particuliers employeurs** » désigne ici les particuliers qui sont juridiquement employeurs de personnel. L'activité peut se situer hors ou au domicile de l'employeur. Ainsi, cette définition recouvre le champ des assistantes maternelles – activité hors du domicile – et celle de la convention collective nationale des salariés du particulier employeur qui stipule que « le caractère spécifique de cette profession est de s'exercer au domicile privé du particulier employeur ». Les principales activités qui en relèvent sont les emplois d'aide ménagère, de garde malade (à l'exclusion des soins), d'aide pour personne âgée, de soutien scolaire et de garde d'enfant au domicile du particulier employeur. En revanche, les emplois exercés au domicile de l'employeur dans le cadre de sa profession (ex : secrétariat) n'appartiennent pas à ce champ.

Les employeurs dont le personnel est salarié d'une association ou d'une entreprise prestataire de service ne sont pas intégrés dans le champ d'analyse. A l'inverse, les employeurs qui passent par des associations mandataires sont comptabilisés. L'emploi à domicile de certaines catégories de salariés (tels que les stagiaires aide-familiaux étrangers, les salariés au pair et les particuliers famille d'accueil) ne conduisent pas nécessairement à un versement de salaire et/ou à une déclaration de volume horaire. Dans ce cas, les salariés bénéficient d'avantages en nature et les employeurs utilisent des déclarations spécifiques basées sur des valeurs forfaitaires. De ce fait, les employeurs de tels salariés sont comptabilisés, mais les informations relatives aux heures rémunérées et aux masses salariales ne les incluent pas.

Quatre modes déclaratifs s'offrent aux particuliers employeurs :

- **Le chèque emploi service universel (Cesu)**, dont la première version (le chèque emploi service) date de 1993, permet de simplifier les formalités administratives liées à l'embauche, à la rémunération et à la déclaration d'un salarié à domicile.

- **Le dispositif Pajemploi** (prestation d'accueil du jeune enfant) qui a vu le jour au 1er janvier 2004, est un mode de recouvrement particulier proche de celui du Cesu.

- **La déclaration nominative trimestrielle simplifiée (DNS)** est le système de déclaration le plus ancien. Ce support était

obligatoire pour les bénéficiaires de l'Allocation de Garde d'Enfant à Domicile (Aged), de l'Aide à la Famille pour l'Emploi d'une Assistante Maternelle Agréée (Afeama) et pour les employeurs passant par une association mandataire. Ce mode déclaratif est tombé progressivement en désuétude puisque la Paje s'est substituée, pour les enfants nés ou adoptés à compter du 1er janvier 2004, à l'Aged et à l'Afeama avec le « complément libre choix du mode de garde ». De plus, la branche du recouvrement s'est engagée à promouvoir l'utilisation du Cesu auprès des particuliers employeurs (à l'exception de ceux relevant d'une association mandataire).

- **Le titre de travail simplifié (TTS)** est créé par la loi d'orientation pour l'Outre-mer du 13 décembre 2000, il est destiné à simplifier les formalités sociales liées à l'emploi de salariés dans les DOM. La déclaration se fait à travers des volets sociaux qui ont un format similaire à celui du Cesu.

Deux champs sont privilégiés dans cette publication :

1. Les employeurs de salariés à domicile comprenant :

- **les employeurs de salariés à domicile hors garde d'enfant** recouvre l'ensemble des déclarants du Cesu et du TTS, ainsi que ceux de la DNS qui ne bénéficient ni de l'Aged ni de l'Afeama.

- **les parents employeurs de garde d'enfant à domicile** qui déclarent à la DNS et bénéficient de l'Aged ainsi que ceux de la Paje bénéficiant du « complément libre choix du mode de garde » pour la garde d'enfant à domicile.

2. Les parents employeurs d'assistantes maternelles qui percevaient l'Afeama (DNS) et ceux qui bénéficient du « complément libre choix du mode de garde » pour assistantes maternelles (Paje).

Indicateurs

Le nombre d'employeurs actifs au cours du trimestre correspond au nombre d'employeurs ayant adressé au moins une déclaration dans le trimestre. En raison « d'identifiants employeurs » différents entre les sources, les nombres globaux de particuliers employeurs actifs affichés sont surévalués dans la mesure où un même employeur peut employer plusieurs salariés et donc utiliser plusieurs modes de déclaration. Dans ce cas, il peut être comptabilisé à la fois en DNS, Cesu et Paje au cours d'une même période. Les résultats d'une enquête de satisfaction réalisée par l'Acoss en 2004 indiquent que 5 % des cotisants utilisent à la fois le Cesu et la DNS. En revanche, aucune estimation

de la part des employeurs bénéficiant de la Paje et utilisant également un autre support déclaratif n'est actuellement disponible.

Le volume horaire déclaré correspond ici à des heures rémunérées. Dans le cadre du Cesu, les congés annuels sont rémunérés sous la forme d'une majoration de 10 % du salaire versé. En revanche, les particuliers utilisant la DNS ou la Paje versent un salaire et font une déclaration correspondant à la période des congés. Afin d'homogénéiser le volume horaire de ces deux modes déclaratifs, le nombre d'heures déclarées par le Cesu a été augmenté de 10 %.

Le volume horaire déclaré des assistantes maternelles est égal au cumul des heures de garde de chaque enfant. Ainsi, contrairement aux autres catégories, il ne correspond pas à la durée de travail des assistantes maternelles.

La masse salariale nette représente les salaires perçus par les salariés tels qu'ils peuvent le voir en bas de leur fiche de paie. C'est également la dépense de l'employeur hors charges sociales (cotisations patronales + cotisations ouvrières). La masse salariale brute n'est pas présentée en raison de difficultés de calcul liées au mécanisme de déclaration « au forfait » (supprimé au 1^{er} janvier 2013, excepté dans les Dom). Ce dernier implique que l'assiette de cotisation sera déterminée par le produit du nombre d'heures et du Smic horaire brut. Dans ce mode, l'assiette de cotisation n'est pas égale au salaire brut.

Le salaire moyen trimestriel par employeur est le rapport entre la masse salariale nette totale et le nombre total d'employeurs.

Le volume horaire moyen par employeur est le rapport entre le volume horaire total déclaré et le nombre total d'employeurs.

Le taux horaire est calculé en rapportant la masse salariale nette totale et le volume horaire total déclaré.

Les indicateurs présentés dans cette publication sont corrigés des variations saisonnières (CVS). Les coefficients saisonniers sont revus une fois par an avec la publication des données sur le premier trimestre.

Les trois derniers trimestres sont provisoires et corrigés d'une estimation des déclarations retardataires.

Les données détaillées par département et par région sont disponibles sur le site www.acoss.fr, rubrique Observatoire économique / Acoss Stat.

Pour approfondir...

- « Les particuliers employeurs au troisième trimestre 2013 », *Acoss Stat n°185*, décembre 2013.

- « Les particuliers employeurs en 2012 : le repli de l'emploi à domicile s'étend à la garde d'enfant », *Acoss Stat n°184*, décembre 2013.